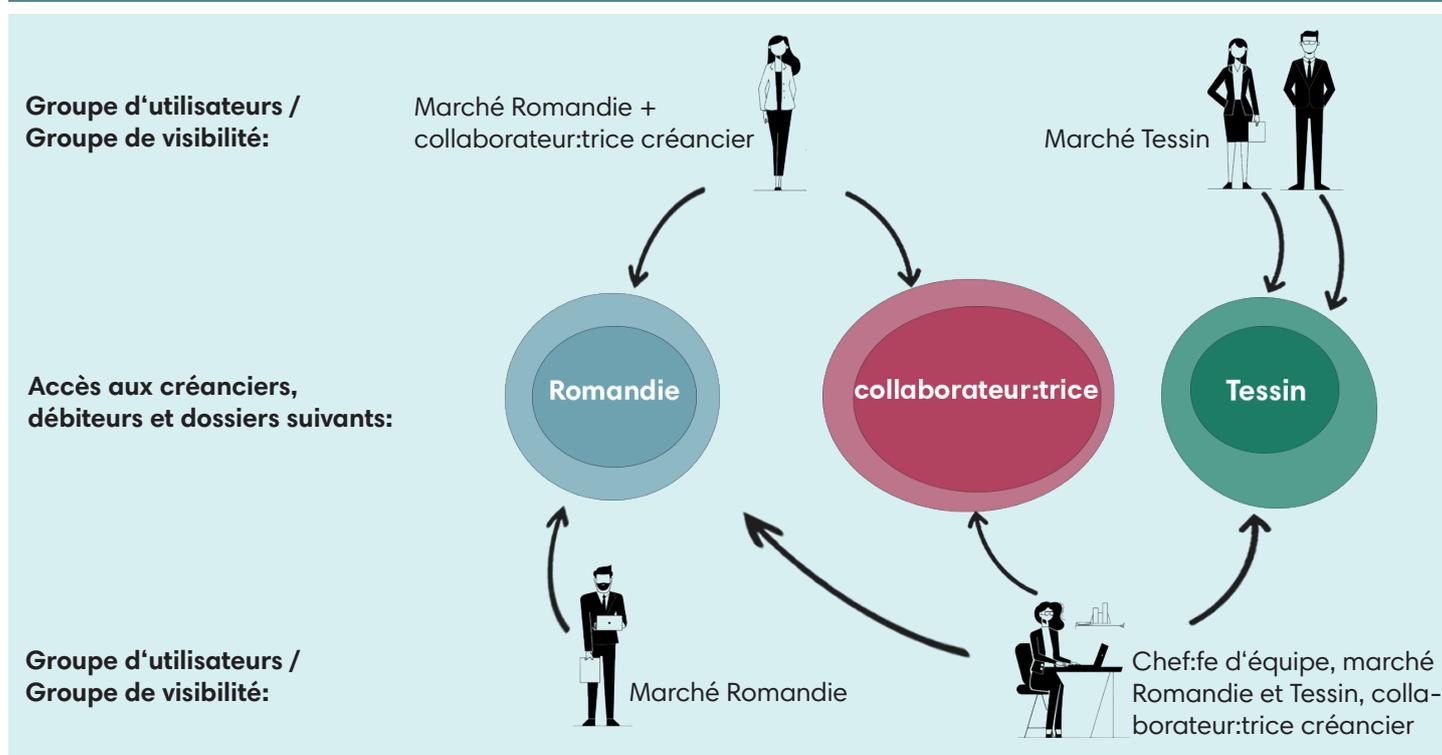


UTILISATION DES DROITS D'ACCÈS DE MANIÈRE CIBLÉE

- Dorénavant, vous aurez la possibilité de définir les droits d'accès de manière plus granulaire.
- Ainsi, vous répartissez vos utilisateurs (collaborateur:rice:s) en groupes de visibilité. Ces groupes peuvent être utiles si vos utilisateurs travaillent à différents niveaux hiérarchiques (p. ex. collaborateur, chef d'équipe, direction), sur différents marchés (p. ex. équipe Romandie, Tessin, Suisse alémanique) ou dans différentes entités juridiques (p. ex. siège principal SA, filiale SA).
- Ensuite, vous définissez les groupes de visibilité qui peuvent avoir accès aux créanciers spécifique.
- Le système transmet les droits d'accès prédéfinis sur les entités inférieures - par exemple les débiteurs et dossiers des créanciers.
- Les restrictions de visibilité s'appliquent également aux menus du logiciel, « Mon travail » ainsi que « Consultations ».

UN EXEMPLE DE DROIT D'ACCÈS



AVANTAGES

- **Need-to-know:** Grâce aux droits d'accès détaillés, vous réduisez le risque d'accès non souhaités.
- **Conformité :** Cette option vous aide à rester en conformité (par exemple avec la loi sur la protection des données).
- **Personnalisé :** Si vos besoins évoluent au fil du temps, il vous suffira d'adapter les autorisations. Grâce à un paramétrage tout simple. clever.

C'est avec plaisir que nous vous exposerons les avantages de cette solution lors d'un entretien individuel.